

Cahier des charges

Organisation d'une animation « Cafés Rando Nord »

Le Conseil Départemental du Nord, dans le cadre de ses missions de développement et de promotion de la randonnée et de l'itinérance douce a mis en place le label « Café Rando Nord » via lequel des établissements sont reconnus comme étant de qualité pour l'accueil du randonneur.

Afin de faire connaître aux plus grands nombres de personnes (randonneurs avertis, occasionnels, familles...) ce réseau d'établissements et pour augmenter leur fréquentation, le Comité Nord de la FFRandonnée s'engage par convention annuelle avec le Conseil Départemental du Nord à proposer un programme d'animations en organisant des journées de randonnées avec un déjeuner au sein d'un de ces établissements labellisés. Des demi-journées peuvent être également organisées, avec au moins le café d'accueil dans le Café Rando, et/ou le goûter, et/ou le verre de l'amitié.

Pour cela, le Comité Nord de la FFRandonnée s'appuie sur ses clubs pour leur confier l'organisation de ces sorties et l'accompagnement des randonneurs.

Le réseau étant départemental, au moins une animation doit avoir lieu chaque année dans l'ensemble des 6 arrondissements du département. **Un Café Rando ne peut recevoir 2 années de suite une animation.** La liste des Cafés Rando ayant reçu une animation en 2025 est transmise lors de l'envoi du mail aux associations courant novembre.

Exemple de déroulé d'une journée *(les horaires sont donnés à titre indicatif)*

- 8h45/9h : Accueil au sein d'un établissement Café Rando Nord avec un café ou jus et une viennoiserie.
- 9h30 : Départ pour une randonnée en boucle ou à destination d'un autre Café Rando (8-12 km environ)
- 12h30 : Déjeuner au Café Rando :
 - Kir (ou autre boisson entrant dans le budget) pour l'ensemble des participants
 - Pique-nique tiré du sac ou menu avec plat et dessert minimum (les boissons sont à la charge des randonneurs)
- 14h30 : départ pour la randonnée l'après-midi et/ou visite culturelle (randonnée minimum de 4km km). *Le nombre de km de randonnée dans la journée ne devra pas être supérieur à 18 km*
- En fin d'après-midi (16h30 / 17h), pot de l'amitié avec une boisson (dans l'établissement du matin ou un autre)

Lors de cette journée, le club organisateur essaie de trouver sur les trajets des points d'intérêt touristique ou nature avec une personne qui donne des explications bénévolement *(Si c'est un musée on peut se contenter d'une présentation, le but étant de faire revenir les participants sur le territoire).*

Tarifs

Exemples de formules :

- **Formule sans repas 7 €** (*ce prix n'inclut pas la sortie culturelle*)
Pour accueil du matin (café ou jus + viennoiserie) + kir le midi + pot de l'amitié (café ou jus ou soft)
- **Formule tout compris 20 €** (*ce prix n'inclut pas la sortie culturelle*)
En incluant le repas à la formule mentionné précédemment. Le repas doit être composé de plat et dessert minimum et dans la mesure du possible, le café aussi.
Si le tarif n'est pas négociable à cette hauteur avec le restaurateur, il est envisageable d'aller jusqu'à 24 €, mais avant d'augmenter, voir ce qui peut être négocié (plat plus abordable, jus de pomme à la place du kir...).

Une contribution de 1 € par participant est ajoutée à chaque inscription afin de participer à la gestion annuelle des animations.

- ➔ **Les prix sont donnés à titre indicatif, ils doivent être négociés avec le cafetier-restaurateur dans la limite du raisonnable.**

Qui fait quoi

Le club organisateur :

- Fournit le ou les animateurs et choisit le ou les circuits à effectuer.
- Négocie avec le restaurateur la formule repas et le nombre de randonneurs pouvant être accueillis.
- Informe le restaurateur qu'il doit envoyer la facture des repas à l'adresse du comité Nord de la FFRandonnée ou par email à nord@ffrandonnee.fr
- Le jour de la sortie, il vérifie le nombre de participants à l'aide de la liste des inscrits fournie par le Comité et encaisse si nécessaire les derniers participants
- A la fin de l'animation, le président du club envoie au Comité Nord de la FFRandonnée Nord la demande de subvention de 100€ pour l'organisation de l'animation et un bilan de l'animation (compte rendu avec photos, nombres de participants, annulations éventuelles ...)

Le comité Nord de la FFRandonnée :

- Gère la communication et les inscriptions.
- Encaisse les inscriptions des participants.
- Transmet au club organisateur une liste des inscrits une semaine avant l'animation puis une seconde 48 h avant l'animation.
- Règle la facture auprès du restaurateur dès réception.
- Règle la dotation au club après l'évènement sur présentation d'une demande de subvention provenant de son président ou, par délégation, du responsable de l'animation. (Fichier Word à remplir : Demande de Subvention Café Rando)

Dotation

Le comité Nord verse 100€ à l'association support pour son travail d'encadrement. Les conditions sont les suivantes :

Organisation d'une demi-journée (matin ou après-midi)

Si matinée : un café d'accueil – viennoiserie, une randonnée d'au moins 8 km* et un apéritif convivial (boisson et grignotage) en fin de randonnée, ou le déjeuner si le Café Rando Nord propose une restauration.

Si après-midi : café d'accueil ou un soft, randonnée d'au moins 8 km* et une collation de fin de randonnée (une boisson et un produit à manger (crêpe, gaufre, produit du terroir...) dans un Café Rando Nord.

Organisation d'une journée complète (matin et après-midi) : avec Café d'accueil, repas au Café Rando ainsi qu'un pot de l'amitié en fin de journée. Une randonnée d'au moins 8 km doit être faite le matin ou l'après-midi dans le cadre d'une animation journée.

Randonnée d'au moins 8 km*

- Dans la cadre d'une journée, le programme doit proposer au moins une randonnée de 8 km, soit le matin ou l'après-midi.
- Pour la seconde, elle doit être d'au moins 4 km sauf si une visite guidée nature ou patrimoine est proposée pendant cette période (dans ce cas, il devra être parcouru au moins 2 km)
- Dans le cadre d'une ½ journée, si une visite guidée nature ou patrimoine est programmée, la randonnée devra être d'au moins 5 km
- L'acceptation de la sortie culturelle en complément de la randonnée de l'après-midi doit être approuvé par le comité Nord de la FFRandonnée et doit être en lien avec le patrimoine local ou départemental. Sont acceptés les visites de musées, patrimoine brasseur, sites miniers ou sites remarquables d'intérêt touristique. (Liste non exhaustive)

Arbitrage

Le comité Nord de la FFRandonnée, en fonction des subventions qui lui sont attribués, détermine le nombre de journées de promotion des Cafés Rando Nord qui seront proposées sur une année civile, et sur quel territoire elles devront être organisées.

Les membres du groupe de travail Café Rando contactent ensuite les clubs des zones concernées pour identifier les clubs volontaires et les établissements Cafés Randos Nord à cibler. **Les Cafés Rando ayant accueilli une animation en année N, ne sont pas éligibles en année N+1**

Le premier club qui manifeste son intérêt pour un établissement Café Rando sera prioritairement sélectionné pour assurer l'animation dans celui-ci.

Chaque demande sera étudiée par le Comité et il est demandé à chaque club désirant proposer une animation de faire connaître son intention et un préprogramme avant le 20 décembre pour l'année suivante (date, lieu et Café Rando choisi).

Les dates du calendrier des animations pour une année civile devront être arrêtées pour le 31 décembre afin de pouvoir établir les supports de communication.

Questions fréquemment posées (FAQ)

I. Quel est le nombre minimum de participants pour qu'un évènement Café Rando soit maintenu ?

Le nombre minimum est de 8 personnes, sans compter l'organisateur de l'évènement. Si ce nombre de personnes n'est pas atteint 3 jours avant l'évènement, il sera officiellement annulé.

II. En cas d'alerte météo, l'évènement est maintenu ?

Il convient au président du club organisateur de décider sur le maintien ou pas de l'évènement, en aucun cas le comité Nord de la FFRandonnée pourra être tenu responsable en cas de problème.

III. À quelle date dois-je fournir toutes les informations de l'évènement ?

Afin de capter le maximum de participants, il convient d'envoyer toutes les informations au comité Nord de la FFRandonnée deux mois avant la date de l'évènement.

IV. Quelles informations dois-je fournir au comité Nord de la FFRandonnée ?

Durée de l'animation (1/2 journée ou journée entière), nom du Café Rando, nom des circuits et les kms correspondants, type d'animation culturelle s'il y a lieu, association organisatrice, nombre de participants autorisés aux randonnées et au repas, déroulement de la journée et le tarif de la journée complète.

V. Quel est le délai minimum pour accepter une annulation d'un participant ?

Le participant dispose d'un délai de 48 heures avant l'évènement pour pouvoir annuler sa venue, en dessous de 48 heures aucun remboursement ne sera fait.

VI. Quand puis-je organiser une animation Cafés Rando Nord ?

Les animations doivent être organisées selon cette formule :

Lors des vacances scolaires de printemps, d'été et de toussaint : À tout moment de lundi à dimanche

Le reste de l'année entre avril et octobre : Samedi ou dimanche